

Résolution présentée par la délégation de la
république d'Equateur

Thème _____ droits politiques et sociaux

Concerne abolition progressive de la peine de mort

L'Assemblée Générale,

Indignée _____ par le fait qu'un état se donne le droit d'ôter la vie d'un individu, qu'il considère
comme illégitime à vivre,

Regrettant l'utilisation abusive de cette procédure cruelle, qu'elle soit utilisée en pratique ou
figurant dans la législation du pays,

Scandalisée par le nombre de personnes exécutées par an, pour des raisons parfois
injustifiables, notamment en Chine et aux Etats-Unis ainsi que par les pays comme
la Russie et le Maroc qui malgré le fait qu'ils ne l'aient pas fait depuis dix ans se
laissent l'opportunité de le faire puisque cela apparaît toujours dans leur lois,

Constatant qu'il a été plusieurs fois prouvé que la peine de mort ne dissuadait pas plus que la
prison, en effet en 2005 aux Etats-Unis le taux d'homicide moyen dans les Etats
pratiquant la peine de mort était de 5,71 pour 100'000 habitants alors que dans les
Etats abolitionnistes ce taux était seulement de 4,02 nous en concluons donc que
cette pratique est peu efficace,

Décide –qu'à partir du 1 janvier 2021 le nombre de condamnation devra être communiqué
en toute honnêteté et justifié valablement;

- dans un deuxième temps de laisser 5 ans aux pays non abolitionnistes de se
donner les moyens de reconsidérer leur justice afin de la rendre moins arbitraire
en la remplaçant par une justice plus morale et plus humaine, donc en supprimant
complètement la peine de mort;

Le texte français fait foi

~~(pour les résolutions prises à l'AG, veuillez écrire dans la langue de la traduction quel texte fait foi et non
trois fois la même langue sur les trois traductions)~~